

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUIN 2016 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie-Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ, Véronique RÉVEILLON.

Secrétaire de séance : Nicolas GIRARDET

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2016

- 1. Arrêt du projet de la révision du POS – élaboration du PLU**
- 2. Avis sur la proposition du périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale**
- 3. Droits de préemption urbain**
- 4. Baux communaux**
- 5. Instruction des autorisations d'urbanisme : proposition de transfert de l'instruction à la CAGB**
- 6. ONF : proposition de contrat hêtres**
- 7. Proposition de la DGFIP pour l'achat de la parcelle AD 11**
- 8. APE : acceptation d'un chèque pour le spectacle du Festival de la Fontaine (bibliothèque)**
- 9. Entretien station d'épuration : convention avec FCA**
- 10. Questions diverses**

1. Arrêt du projet de la révision du POS – élaboration du PLU

Le projet de PLU a été élaboré par le bureau d'études Panorama BFC en collaboration avec la commission PLU du conseil municipal. Le contenu de ce PLU est contraint par la loi. Il contient les orientations d'aménagement pour les décennies à venir. Les zones urbaines à aménager sont réparties en 7 zones, dont 5 zones AU1 (pour aménagement immédiat) : « Entre les écoles », « Au village », « Au château », « La Halte nord », « A la combe ». Les 2 autres zones AU2 seront aménagées ultérieurement (conditionné par l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration) : « La Halte sud » et « La Nésillière ».

Le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet de révision du POS – élaboration du PLU
- arrêter le bilan de la concertation publique tel qu'il est joint au PLU
- de soumettre pour avis le projet de révision du POS – élaboration du PLU aux communes limitrophes et aux services de l'État.

Adopté à 15 voix POUR.

Au niveau planning, le retour de l'avis des services de l'État est prévu pour fin septembre 2016. L'enquête publique suivra, de mi-novembre à mi-décembre 2016. L'approbation finale devrait se faire au premier trimestre 2017.

2. Avis sur la proposition du périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale

Dans le cadre de la loi NOTRe, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu entre les communes, les communautés de communes et les services de la Préfecture afin de définir les contours des nouvelles communautés de communes. Monsieur le Préfet du Doubs a validé le 31 Mars 2016 l'intégration de 13 communes, dont Byans sur Doubs dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, qui passe à 72 communes.

Vote en faveur de la proposition de Monsieur le Préfet du Doubs à 15 voix POUR.

3. Droits de préemption urbain

Le conseil municipal renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour les deux lots de parcelles cadastrées suivantes :

- AD 314, AD 317 et AD 197

- AD 93 et ZA 159

Vote 15 voix POUR.

4. Baux communaux

Proposition de renouvellement des baux suivants aux mêmes conditions que les baux précédents, pour une durée de 6 ans :

- logement près de l'école maternelle (MATHEY Bernard)

- logement au dessus de la Mairie (LALARME Claude)

Vote 15 voix POUR.

5. Instruction des autorisations d'urbanisme : proposition de transfert de l'instruction à la CAGB

L'année dernière, une convention a été passée avec la commune de St-Vit pour l'instruction des dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme. Ce service n'a pas encore été utilisé à ce jour. Proposition est faite de passer une convention avec la CAGB pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, du fait de l'intégration prochaine de la commune à cette communauté d'agglomération. Afin de pouvoir signer une telle convention, il convient dans un premier temps de dénoncer la présente convention signée avec la commune de St-Vit.

La proposition de mettre fin à la convention passée avec St-Vit est adoptée à 14 voix POUR et 1 abstention.

6. ONF : proposition de contrat hêtres

Proposition de l'ONF de signer une convention pour l'autoriser à gérer les demandes d'achat de gré à gré. Il en résulte une plus grande réactivité pour les acheteurs, une meilleure opportunité de vendre pour la commune et un prix garanti par la convention

Vote 15 voix POUR

7. Proposition de la DGFIP pour l'achat de la parcelle AD 11 (Maison Heilliette)

La parcelle AD 11, sans succession suite au décès des propriétaires, est gérée par les Finances Publiques. La maison se trouvant sur cette parcelle, en très mauvais état, est sous un arrêté de péril imminent depuis 2009. Au vu du contexte, la commune a signifié à la DGFIP son intérêt pour l'acquisition de la parcelle afin d'en faire un parking pour l'école maternelle, la boulangerie et les riverains (en dehors des heures d'école et d'ouverture du commerce). La DGFIP propose à la commune de Byans l'acquisition de la parcelle pour l'euro symbolique.

La proposition d'acquisition est acceptée par le conseil municipal. Celui-ci autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés en ce sens.

Vote 15 voix POUR.

8. APE : acceptation d'un chèque de 145 € pour le spectacle du Festival de la Fontaine (bibliothèque)

Vote 15 voix POUR.

9. Entretien station d'épuration : convention avec FCA

Proposition par FCA (Franche-Comté Assainissement) d'une convention pour la vidange de la station d'épuration dans le cadre des travaux d'entretien électromécaniques réalisés par la société Thieulin (travaux réalisés 1 fois par an). Cette convention a une durée de 3 ans, avec un forfait de 750,60€ TTC par an, quel que soit le temps de l'intervention.

Vote 14 voix POUR, 1 abstention.

10. Questions diverses

- La réception des travaux du restaurant et du logement a lieu vendredi 10 juin. Le paiement des derniers travaux va donc s'effectuer. Au niveau trésorerie, il n'y aura pas de problème. Une réunion de la commission finances sera programmée en septembre pour préparer les délibérations modificatives budgétaires de fin d'année.
- Le Département a octroyé à la commune une subvention de 30% pour l'aménagement du terrain de sport « Chabal ». Le terrain et les aménagements autour (terrain de pétanque, jeux enfants) reviennent à 52k€ pour la commune (74k€ moins 22k€ de subvention).
- En vue de l'intégration des nouvelles communes dans la CAGB, des réunions du COPIL (comité de pilotage) sont organisées, avec l'établissement de bilans (assainissement, etc...).
- Un projet de commune nouvelle est à l'étude entre les communes suivantes : Boussières, Torpes, Thoraise, Vorges, Busy, Abbans-Dessus et Abbans-Dessous, ce qui pourrait en faire une commune de 4500 hab. Il pourrait en résulter une sortie potentielle des 2 Abbans de notre RPI et son nouveau groupe scolaire. Depuis, le conseil municipal d'Abbans Dessous s'est prononcé contre ce projet de fusion
- Marché de producteurs : les deux premières éditions ont été une belle réussite. Des gilets fluo pour identifier les bénévoles de l'organisation ont été achetés. Au niveau de l'animation musicale des marchés, des devis ont été reçus mais sont jugés trop onéreux.
- Le nouveau règlement du lotissement les Hauts du Crey a été validé et entre donc en vigueur.

La séance est levée à 23h00.